



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MODERNISATION DU RÉSEAU EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES LIGNE VALENCE-GRENOBLE

TRAVAUX PRÉPARATOIRES AU RENOUVELLEMENT DE LA VOIE ENTRE VALENCE ET SAINT-PAUL-LES-ROMANS

RENOUVELLEMENT DES VOIES DU 10 DECEMBRE AU 10 JUIN 2018

Pour maintenir le meilleur niveau de qualité de service sur la ligne entre Valence et Grenoble, le renouvellement des voies est nécessaire pour éviter la dégradation du niveau de sécurité, de régularité et de confort et ainsi garantir le meilleur niveau de service au voyageur.

Au total près de 40 km de voies seront remis à neuf pour un investissement de 60 M€, financé à 100% par SNCF Réseau.

Les travaux préparatoires se déroulent actuellement et consistent à sécuriser les pistes et les abords pour les 400 ouvriers qui travailleront ensuite sur le chantier principal.
Le chantier principal se déroulera du **13 mars au 28 avril 2018**.

Ce renouvellement de voies consiste à remplacer les éléments constitutifs de la voie : ballast, traverses, rails par un mode opératoire dit « Suite Rapide ». Méthode industrialisée, véritable usine roulante, la « Suite Rapide » est composée de plusieurs trains-engins positionnés les uns à la suite des autres qui permet de réaliser les travaux dans un temps très court (plus d'un kilomètre par jour), l'enjeu principal étant de gêner le moins possible la circulation des trains.

Le chantier sera mené dans le respect de la conformité environnementale et de manière à réduire au maximum les nuisances induites.



EN TANT QUE MAÎTRE D'OUVRAGE ET MAÎTRE D'ŒUVRE, SNCF RÉSEAU :

- > Effectue les études préalables,
- > Construit le planning détaillé de l'opération et bâtit les appels d'offre de travaux,
- > Vérifie l'insertion des travaux au sein du réseau ferroviaire,
- > Concerte avec les mairies des territoires traversés,
- > Propose et prépare les conditions d'exploitation du réseau pendant les travaux,
- > Finance les travaux,
- > Suit le chantier au quotidien : travaux, logistique, restitution de la ligne en toute sécurité.

ADAPTATION DU PLAN DE TRANSPORTS

Du 10 décembre 2017 au 2 avril 2018 et du 17 avril au 10 juin 2018 :

Pour garantir la sécurité des hommes et des circulations, les travaux doivent être réalisés sous Limitations Temporaires de Vitesse (LTV). Ces limitations de vitesse impacteront provisoirement le plan de transports de la manière suivante :

Les horaires des trains qui circulent entre Valence et Grenoble seront modifiés, un allongement moyen des temps de parcours sera à prévoir :

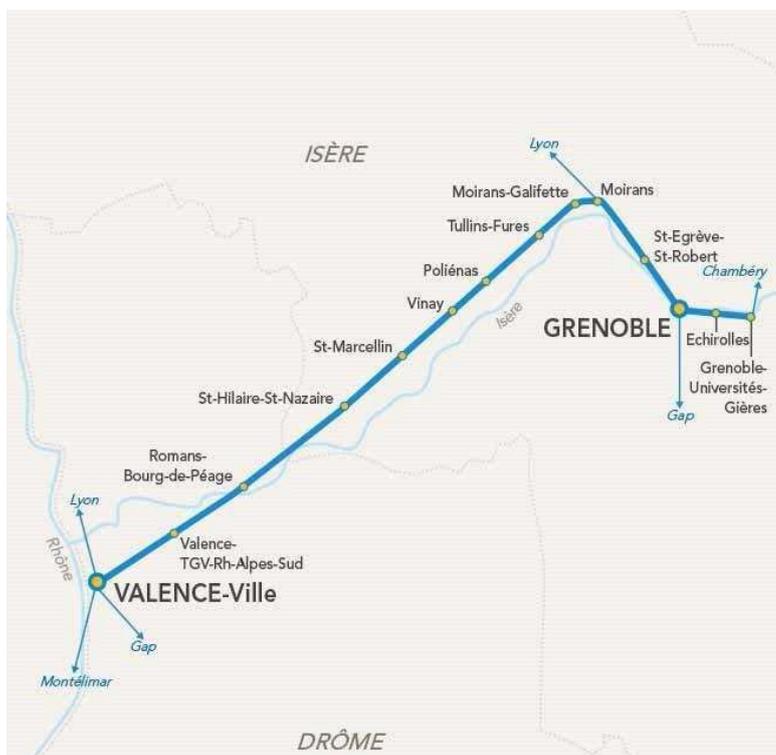
- + 7 minutes (en moyenne) sens Grenoble-Valence,
- + 9 minutes (en moyenne) sens Valence-Grenoble.

En fonction des travaux réalisés, les Limitations Temporaires de Vitesses sont calculées sur l'une ou l'autre voie, c'est la raison pour laquelle les temps de parcours ne sont pas identiques dans les deux sens.

Par ailleurs, deux trains vont être supprimés en début de matinée et deux en fin de journée, des cars de substitution seront mis en place.

Du 3 au 16 avril 2018 :

Un plan de transport spécifique sera communiqué ultérieurement (début mars).



CONTACTS PRESSE

SNCF Réseau Auvergne-Rhône-Alpes - Florence PIERREVILLE - 04 72 84 53 97 - florence.pierreville@reseau.sncf.fr
SNCF Mobilités Auvergne-Rhône-Alpes - Maxence DUVAUT - 06 43 37 19 17 - maxence.duvaut@sncf.fr